ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Hongrie

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2015-10-05

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut

100.0% rate of implmentation commitments to date

Obligations de mise en œuvre pour les pays développés

Conformément aux dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), les pays développés ne sont pas admissibles au bénéfice des flexibilités pour la mise en œuvre de l'Accord prévues à la section II.

En conséquence, les pays développés et les pays/territoires en développement ou moins avancés qui choisissent de ne pas utiliser ces flexibilités doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'AFE au moment de son entrée en vigueur.

Légendes:	Oui	Notification présentée	Non	Notification due	Non	Notification non échue

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/EU/1/Add.1/Rev.3	2022-12-20	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 3
G/TFA/N/EU/1/Add.1/Rev.2	2021-05-05	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 notification - Addendum 1 - Revision 2
G/TFA/N/EU/1/Add.1/Rev.1	2020-10-14	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 notification - Addendum 1 - Revision 1
G/TFA/N/EU/1/Add.1	2018-03-05	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 notification - Addendum 1

Téléchargé le 27 avril 2024
Mis à jour le 18 août 2023

2024 © TFAD - http://www.tfadatabase.org